



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**Centre Communal d'Action Sociale de Saint Joseph**

**Conseil d'administration du 02 Avril 2024**

Cette note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières concernant l'arrêté du compte administratif 2023 afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance des dépenses et des recettes de l'établissement. Elle présente donc les principales informations : les prévisions et réalisations du budget 2023 du CCAS. L'arrêté du compte administratif retrace l'ensemble des opérations réalisées en dépenses et en recettes au cours de l'exercice.

**Quelques éléments de contexte**

La commune de Saint-Joseph continue à connaître une évolution importante de sa population et compte 39 365 habitants selon le recensement de la Population (2020).

La structure démographique de la population de Saint Joseph laisse apparaître une part des moins de 20 ans importante, mais en diminution, une part des plus de 60 ans supérieure à la moyenne départementale.

Au delà de cette répartition démographique, la commune connaît une situation socio-économique peu favorable tant au niveau des personnes bénéficiaires de minimas sociaux, que des demandeurs d'emplois.

Par ailleurs, la précarité financière sur la commune est caractérisée par un taux de foyers fiscaux non imposés élevé, mais aussi un revenu médian par unité de consommation faible. De plus, près de la moitié des ménages sont allocataires d'un minimum social, et cela est d'autant plus important chez les familles monoparentales.

Cette réalité socio-économique et démographique nécessite de développer une politique d'action sociale qui se veut la plus proche de la population afin de réduire au mieux les inégalités. Compte tenu de la répartition de la population inégale sur l'ensemble de son territoire, l'action sociale du CCAS de Saint-Joseph développée doit s'adapter aux besoins et aux réalités.

Le Code de l'action sociale et des familles fixe le cadre d'intervention et des missions des CCAS. Ces derniers mettent en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques au regard des besoins de leur territoire.

De par le cadre réglementaire qui le régit, il anime donc une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il développe ainsi différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.



est pourquoi, le CCAS de Saint-Joseph se mobilise dans les champs suivants : accompagnements administratifs et numériques diverses, lutte contre l'exclusion (en particulier, insertion sociale et aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, maison dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, actions diverses en faveur des faibles, soutien aux personnes en situation de handicap, santé, animation territoriale...

La mise en œuvre de cette politique nécessite une organisation et une gestion structurée. Celle-ci s'est donc construite petit à petit depuis plusieurs années, au travers notamment du transfert du personnel mis à disposition par la ville au CCAS. L'objectif poursuivi est une lisibilité de l'action sociale communale.

### III/ Priorités du budget

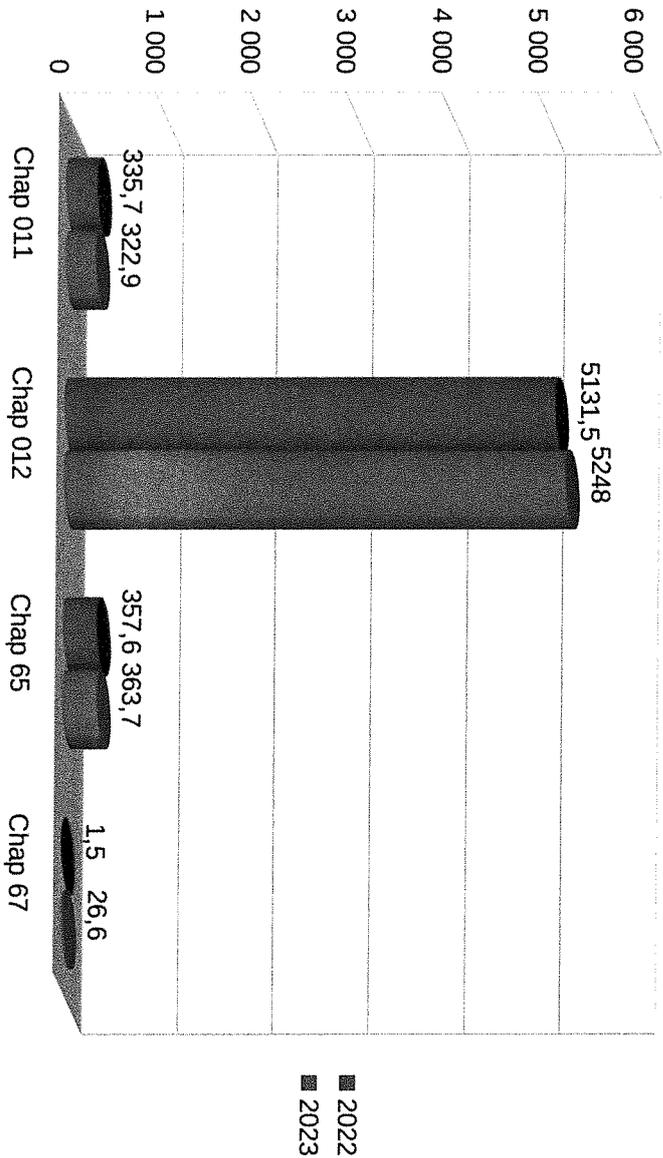
Au cours de l'année 2023, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Joseph a poursuivi sa politique d'action sociale globale sur le territoire menée jusqu'ici et a consolidé les efforts entrepris en matière de soutien à la population et d'équipements pour le service public.

Les actions qui ont été menées visent ainsi à :

- Parfaire le fonctionnement et l'action du centre,
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents,
- Poursuivre le développement de liens avec les partenaires existants ou potentiels,
- Poursuivre l'aide et l'accompagnement social des administrés,
- Développer les actions d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap afin de leur permettre de faire face au mieux aux difficultés qu'elles rencontrent au quotidien,
- Participer activement à l'amélioration globale du cadre de vie de nos aînés.

## Les sections de fonctionnement et d'investissement

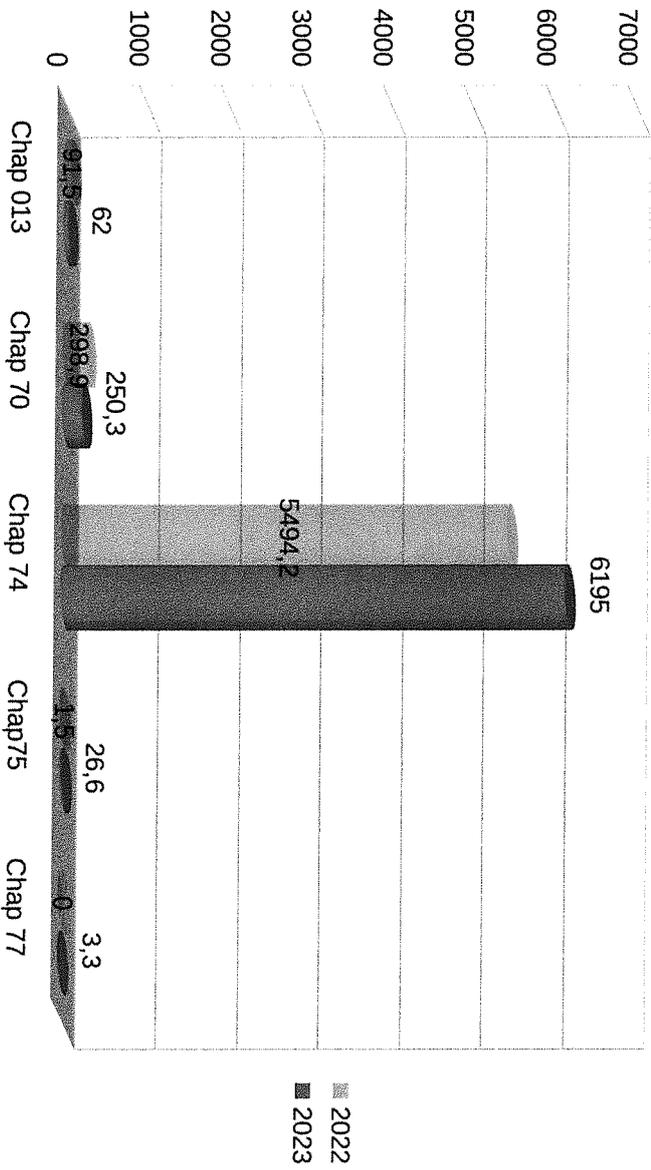
### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en K€ (CA 2022 à CA 2023)



Les charges de personnel représentent 88 % des charges réelles de fonctionnement et restent stables par rapport à 2022. Les autres charges sont principalement enregistrées au chapitre 011 (charges à caractère générale) et au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) et représentent 11,5 %.



## Evolution des recettes réelles de fonctionnement en K€



Le Chapitre 74 représente 95 % des recettes réelles de fonctionnement correspondant aux participations du département (32,5%), de l'Etat (5,1 %), de la Commune (57,3%) et d'autres organismes (4,9%).



## Bilan de l'exercice 2023

Pour l'année 2023, le budget total du CCAS se présente de la manière suivante :

### **TOTAL BUDGET 2023 :**

#### Dépenses de fonctionnement :

Prévisions : 6 655 950,64€      Réalisations : 6 033 516,65€

#### Recettes de fonctionnement :

Prévisions : 6 655 950,64€      Réalisations : 6 533 903,05€

#### Dépenses d'investissement :

Prévisions : 542 805,32€      Réalisations : 54 874,29€

#### Recettes d'investissement :

Prévisions : 542 805,32€      Réalisations : 77 996,86€

La section de fonctionnement permet au centre d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS. Les dépenses de fonctionnement se composent en majeure partie des dépenses de personnel. Les autres dépenses sont les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante ainsi que les charges exceptionnelles.

Concernant la section d'investissement, en 2023 le CCAS a investi dans l'achat de matériels informatiques, mobiliers, divers outillages etc....

## Bilan des Sections pour l'exercice 2023

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de fonctionnement			
Chapitres	libellés	Réalisé 2023	Chapitres	libellés	Réalisé 2023
011	charges à caractère général	322 901,86	013	atténuations de charges	62 067,74
012	Charges du personnel	5 248 013,87	70	produits services domaine et vente divers	250 334,59
65	Autres charges de gestion courantes	363 712,11	74	Dotations et participations	6 194 661,32
67	Charges exceptionnelles	26 594,01	75	Autres produits de gestion courante	13 986,53
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 961 221,85</b>	77	produits exceptionnels	3 262,87
042	Opération ordre de transfert entre sect°	72 294,80		<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 524 313,05</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 033 516,65</b>	042	Opération ordre de transfert entre sect°	9 590,00
				<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>6 533 903,05</b>
	<b>Dépenses d'investissement</b>			<b>Recettes d'investissement</b>	
Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Chapitre	Libellé	Réalisé 2023
20	Immobilisations incorporelles	408,01	10	Dotations, fonds divers et réserves	5 702,06
21	Immobilisations corporelles	44 876,28	13	Subvention investissement	
27	Autres immo. Financières		27	Autres immo. Financières	
	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>45 284,29</b>		<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>5 702,06</b>
040	Opération ordre de transfert entre sect°	9 590,00	21	Virement de la section fonctionnement	
			40	Opération ordre de transfert entre sect°	72 294,80
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>54 874,29</b>		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>77 996,86</b>

## Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel ont été réalisées pour 5 248 013,87€. Les effectifs globaux sont inférieurs à ceux de 2022.

### Répartition des effectifs du CCAS par statut

